

| JUILLET 2025 |

ENQUETE PUBLIQUE

Instauration de servitude de passage
sur fonds privés pour le
renouvellement de canalisations
publiques à Monteux

RAPPORT D'ENQUETE

Commissaire enquêteur :

M. Joan ALPINI

 epvacluse@gmail.com

SOMMAIRE

1. Le projet.....	4
1.1 Contexte	4
1.2 Cadre règlementaire justifiant la servitude.....	4
1.3 Comparaison des dossiers d'enquête publique.....	5
2. Déroulement de l'enquête.....	6
2.1 Désignation du commissaire enquêteur.....	6
2.2 Publicité	6
2.2.1 Dans la presse locale :	6
2.2.2 Par voie directe :	6
2.2.4 Dans l'espace public :	7
2.2.4 Sur le web :	7
2.3 Contenu du dossier ouvert au public.....	8
2.4 Organisation des permanences.....	8
2.4.1 Permanence d'ouverture :	8
2.4.2 Permanence intermédiaire :	8
2.4.3 Permanence de clôture :	8
3. Synthèse des observations	9
3.1 Le tracé	9
3.2 La servitude.....	10
3.3 L'utilité du projet.....	10
3.4 Précisions et remarques personnelles.....	10
3.2.1 Concernant la modification du tracé due au mur de soutènement	10
3.2.2 Concernant l'implication des personnes concernées.....	11
5. Annexes	12

1. Le projet

1.1 Contexte

L'alimentation en eau de la population de Monteux et des communes alentours est assurée par une canalisation datant des années 1950. Selon le syndicat mixte des eaux de la région Rhône Ventoux en charge de ce réseau, **une nouvelle canalisation doit être construite** en parallèle de la première afin de garantir le bon acheminement de l'eau vers les foyers du secteur (environ 25 000 personnes alimentées).

Ce **projet a été retardé** par l'opposition de plusieurs propriétaires concernés par le passage de cet ouvrage sur leur terrain. De plus, suite à diverses erreurs, imprécisions et omissions dans le dossier d'enquête publique, la première version du projet présentée en 2022 a donné lieu à un avis défavorable du commissaire enquêteur.

Face, d'une part, à l'importance de l'enjeu que représentent ces travaux et, d'autre part, au caractère pressant qui découle de ces retards, le syndicat Rhône Ventoux soumet un **nouveau dossier mis à jour** et sollicite la préfecture de Vaucluse afin de mettre en place une **servitude de passage** à l'encontre des propriétaires concernés par le tracé n'ayant pas donné leur accord.

1.2 Cadre réglementaire justifiant la servitude

Cette sollicitation de la préfecture par le Président du Syndicat Mixte des eaux s'appuie sur les articles L152-1 à L152-2 et R152-1 à R152-15 du code rural et de la pêche maritime. Ces articles permettent aux autorités publiques ou concessionnaires d'installer des canalisations souterraines dans des terrains privés non bâtis, tout en assurant une indemnisation aux propriétaires concernés.

La présente enquête publique est par ailleurs régie par le code des relations entre le public et l'administration (articles R. 134-3 et suivants) et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles R131-6 et R131-7 qui encadrent la procédure de notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête préalable à l'expropriation, en insistant sur la nécessité de rechercher et de notifier tous les propriétaires, y compris les héritiers en cas de décès, afin de respecter les formalités légales avant le transfert de propriété.

1.3 Comparaison des dossiers d'enquête publique

Ce tableau présente une comparaison des deux dossiers d'enquête publique concernant le projet de réhabilitation d'une canalisation à Monteux, établis en 2022 et 2025. L'objectif est d'identifier les modifications apportées entre les deux versions :

1- TABLEAU DE SYNTHÈSE : MISE A JOUR 2022/2025 DOSSIER DE CONSULTATION

Élément	Dossier 2022	Dossier 2025
<i>Nombre de parcelles concernées :</i>	14	16 (ajout de AD 97 et AD 101)
<i>Conventions amiables :</i>	3 envisagées	3 signées (AD 97, AD 92, AD 101)
<i>Tracé / longueur :</i>	800 m linéaires, canalisation DN 450 remplacé par DN 500 mm en fonte ductile	Identique, mais pose en parallèle précisée
<i>Justification de l'utilité publique :</i>	Générale	Ajout d'une section détaillée (3.3) sur les risques et la vétusté * ¹
<i>Indemnisation :</i>	Pas prévue, pas de campagne d'indemnisation	Même logique, mais précision du cadre juridique (R.152-13) ** ²
<i>Emprise des travaux :</i>	Non précisée	Ajout : 3 m (servitude pérenne), 10 m (emprise temporaire pour la tenue du chantier)
<i>État parcellaire :</i>	Présent, moins détaillé	Mise à jour avec héritiers, usufruitiers, notaires
<i>Réponse à l'enquête publique précédente :</i>	Non concerné	Mention explicite de l'avis défavorable de 2022
<i>Forme du dossier :</i>	Moins structuré	Ajout de sections, meilleure rédaction, corrections d'erreurs passées

*¹ Cette partie détaille davantage les enjeux :

- Conduite altérée provoquant de potentielles de fuites importantes
- Risques d'affouillement près de la voie ferrée
- Mur de soutènement endommagé rendant un tronçon inaccessible

**² Pour l'indemnisation, des précisions juridiques ont été ajoutées :

- Référence à l'article R.152-13 du code rural
- Mention que tout préjudice direct, matériel et certain sera indemnisable à la demande
- Ouverture à un contact avec les services du syndicat en cas de désaccord

2. Déroulement de l'enquête

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Suite à divers contacts préalables fin avril 2025, j'ai eu l'honneur d'être officiellement désigné comme commissaire enquêteur le 22 mai 2025 par la Préfecture de Vaucluse (Pôle affaires foncières & relations avec les collectivités territoriales).

2.2 Publicité

2.2.1 Dans la presse locale :

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 22 mai 2025, deux articles diffusés dans deux journaux différents ont été publiés huit jours avant et, pour rappel, huit jours après le début de l'enquête publique, soit au total **4 parutions** :

- La Provence : le mardi 03 juin 2025 et le jeudi 19 juin 2025
- Vaucluse matin : le jeudi 05 juin et le mercredi 18 juin 2025

[→ Voir Annexe 1](#)

2.2.2 Par voie directe :

2- COURRIER ENVOYE AUX PROPRIETAIRES

Les propriétaires concernés par le projet ont reçu un **courrier** de la part du syndicat Rhône Ventoux pour les informer de la nouvelle procédure. Cette lettre de deux pages rappelant les données cadastrales des terrains concernés a été envoyée en **recommandé** avec accusé de réception le 26 mai 2025 et contient en annexe l'arrêté préfectoral ouvrant officiellement la présente enquête publique.

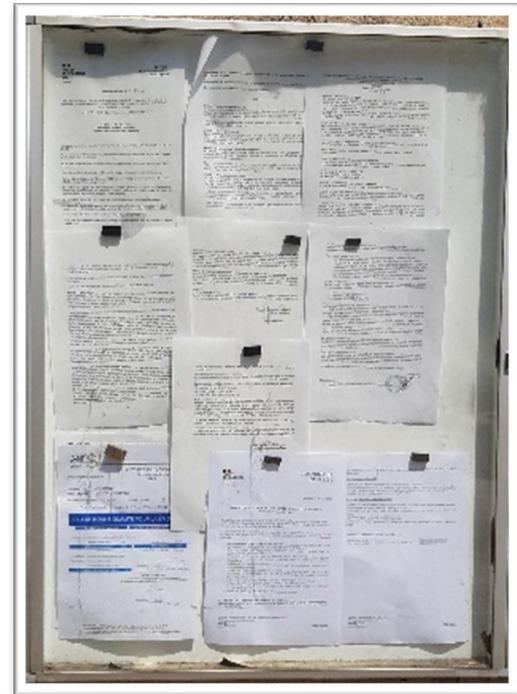
[→ Voir Annexe 2](#)



2.2.4 Dans l'espace public :

Selon l'article R.123-11 du Code de l'environnement, l'affiche jaune grand format n'est pas obligatoire dans ce type d'enquête dont la portée reste limitée à un petit secteur géographique.

Seuls l'arrêté préfectoral et l'avis d'enquête publique ont été affichés à l'entrée de la mairie comme l'illustre la photographie ci-contre :



3- PANNEAU D'INFORMATIONS EN MAIRIE

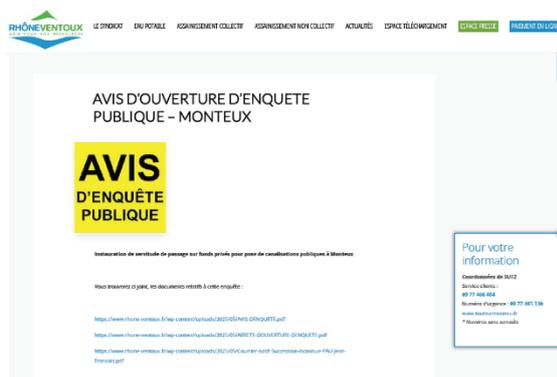
2.2.4 Sur le web :

Contrairement à la première enquête publique en 2022, la mairie de Monteux n'a pas relayé l'information sur son site internet mais le syndicat des eaux Rhône Ventoux a mis en ligne une annonce contenant trois liens : le modèle de courrier adressé aux propriétaires ainsi que les deux arrêtés d'enquête publique.

Contrairement à ce qui est indiqué sur le courrier recommandé, les pièces du dossier de consultation n'ont pas été mise à disposition sur le site www.rhone-ventoux.fr

Pour les télécharger, il fallait consulter l'autre site web indiqué : celui de la préfecture de Vaucluse à l'adresse suivante : <https://www.vaucluse.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Liste-des-enquetes-publiques/MONTEUX-CANALISATIONS>

4- EXTRAITS D'INFOS PUBLIEES SUR LE WEB



En complément, une adresse mail dédiée (pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr) a été mise à disposition par la préfecture pour toute demande ou question tout au long de la procédure.

2.3 Contenu du dossier ouvert au public

Les documents ont été rassemblés dans une pochette consultable au service urbanisme aux horaires d'ouverture en mairie. Le dossier, accompagné du registre des observations, était constitué de :

- La **délibération du conseil syndical** des eaux Rhône Ventoux à l'origine du projet (3 pages)
- Une **notice explicative** de 9 pages en partie mise à jour suite aux remarques de la 1^{ère} enquête publique
- Un **Plan de situation** : 2 cartes à l'échelle du Comtat Venaissin et de la commune
- Un **Plan des ouvrages** : coupe modélisant le type de terrain et l'enfouissement de la canalisation (1 page)
- Un **Plan parcellaire** au format A3 mettant en évidence le nouveau tracé proposé (contournement d'un mur de soutènement)
- Un **État parcellaire** indiquant les références cadastrales et appartenances enregistrées par voie notariale relatives aux propriétés touchées par les travaux et la servitude (11 pages)

En complément de ce dossier, divers documents étaient mis à disposition : arrêté préfectoral, avis d'enquête, correspondances officielles, etc.

2.4 Organisation des permanences

Nous avons convenu l'organisation de 3 dates le :

- Mercredi 18 juin 2025 de 09h00 à 12h00
- Mardi 1^{er} juillet 2025 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 09 juillet 2025 de 14h00 à 17h00

Ces permanences se sont tenues dans les locaux de **la maison de la fraternité**, qui reçoit du public pour diverses missions et située à proximité immédiate de la mairie.

2.4.1 Permanence d'ouverture :

1 personne reçue. Registre vierge.

2.4.2 Permanence intermédiaire :

Aucune visite ce jour, ni aucune observation notée dans le registre depuis la permanence n°1.

2.4.3 Permanence de clôture :

1 personne reçue. Aucune observation notée dans le registre depuis la permanence n°2.

→ [Voir le registre des observations en Annexe 3](#)

3. Synthèse des observations

Sur les 15 propriétaires concernés par le projet, seules **2 personnes se sont exprimées** pendant la période d'enquête publique du 18 juin au 09 juillet 2025. Il s'agit d'entretiens prolongés au cours des permanences au sujet des parcelles AD8, AD9 et AD117 (qui sont impactées par le décrochage du nouveau tracé).

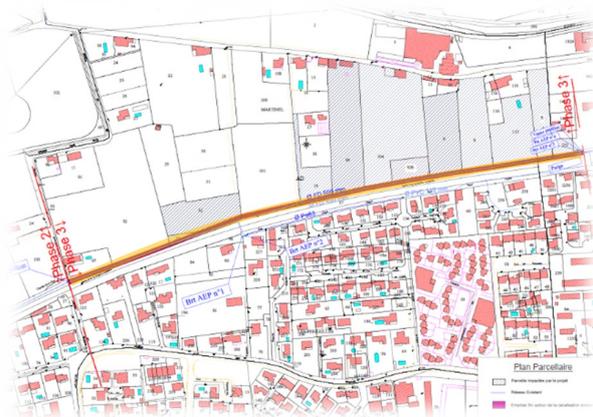
Le registre des observations qui était mis à disposition entre les permanences étant vierge, et aucune autre observation n'ayant été enregistrée par voie numérique (aucun e-mail envoyé à l'adresse dédiée par la Préfecture), les échanges issus de ces rencontres directes peuvent être simplement résumés autour des quelques points suivants :

3.1 Le tracé

Un décrochage apparaît sur les plans afin de contourner un mur de soutènement parallèle à la voie ferrée et délimitant l'arrêt sud de la parcelle AD 8 :

5- CARTE COMPARATIVE DES TRACES

Tracé initial 2022



Tracé actuel 2025



Les personnes rencontrées sont vivement opposées à ce contournement qui accroît l'emprise de la servitude sur leur terrain d'une part, et qui entraînerait l'arrachage de grands arbres sur la parcelle AD 117 d'autre part.

3.2 La servitude

Le propriétaire de la parcelle AD 117 exprime sa crainte d'une dépréciation de la valeur de son terrain à cause d'une emprise trop étendue de la zone de servitude permanente (3 mètres de part et d'autre de la canalisation sur une longueur de 63m, soit environ 378m²). Cela représente presque 8% de la surface de cette parcelle habitée de 4745m².

3.3 L'utilité du projet

Celle-ci n'est pas remise en cause. Les personnes rencontrées se disent même ouvertes au passage des engins et à tout arrangement nécessaire au bon déroulement des travaux. Ils semblent être conscients de l'intérêt public de ces travaux.

3.4 Précisions et remarques personnelles

L'analyse des observations orales, les visites de terrain et l'étude comparée des deux dossiers d'enquête publique m'ont permis d'aboutir à quelques conclusions :

3.2.1 Concernant la modification du tracé due au mur de soutènement

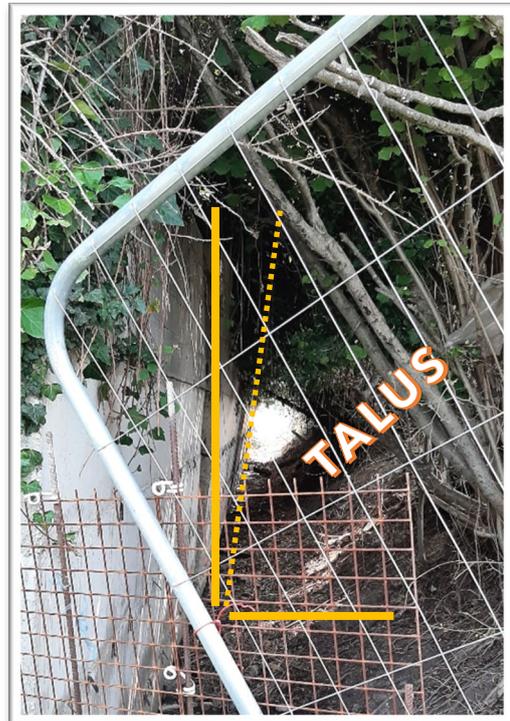
6- PHOTO DU MUR JUSTIFIANT LE CONTOURNEMENT

1) Le mur justifiant ce contournement est sur le point de s'effondrer. Sans être expert en bâtiment, il est clair que sa chute n'est qu'une question de temps.

Comme on le devine sur la photo ci-après, il penche vers le talus de la voie ferrée :

2) Toute intervention sur ce mur a été décrite comme une menace pour la stabilité de la voie ferrée³, ce dont je doute, car sa masse est très faible au regard du massif du talus et qu'il a été construit pour délimiter un terrain vague. Pas pour renforcer un ouvrage.

3) Il apparaît de plus que ce mur n'a pas lieu d'être puisqu'il a été construit au milieu de la servitude liée à l'actuelle canalisation (datant des années 50).



³ Voir point n°5 des conclusions motivées du 1^{er} rapport d'enquête.

Il faut donc le détruire avant qu'il ne devienne une réelle menace à la stabilité des rails. Il constitue par ailleurs un obstacle à l'intervention sur une éventuelle fuite survenant à ce niveau-là (environ 42 mètres linéaires).

3.2.2 Concernant l'implication des personnes concernées

Constatant que seules deux des personnes concernées se sont manifestées, j'ai tenté de prendre les devants afin de vérifier si tout le monde avait bien reçu le courrier recommandé d'une part, et je voulais d'autre part mieux connaître l'avis général (au-delà des oppositions qui sont toujours plus promptes à se révéler).

Malgré mes recherches croisant références cadastrales et pages blanches, ainsi que diverses autres ressources en ligne, il m'a été impossible d'identifier tout le monde. Seuls deux foyers sont apparus joignables (dont un par le biais d'une entreprise individuelle de BTP) et malgré mes appels et messages vocaux, aucun ne m'a recontacté.

J'en déduis donc que ce qui m'a été rapporté dans les échanges semble confirmé, à savoir que les autres propriétaires paraissent assez désintéressés du projet. En me rendant sur place, j'ai pu constater que ces parcelles sont pour la majorité en friche, quelque fois équipées de petits aménagements légers pour animaux (poulaillers, niches...) ou d'arbres fruitiers.

Bien qu'il n'y ait aucune information sur leur durée, les travaux (qui nécessiteront des accès, des déplacements de volumes de terre, du stockage d'équipement, de machine, etc...) ne semblent pas inquiéter outre mesure les propriétaires concernés.

Ainsi est clos le rapport de l'enquête préalable à l'instauration d'une servitude de passage sur fonds privés pour le renouvellement de canalisations publiques sur le territoire de la commune de Monteux

Fait à : Bédoin

Le : 31 juillet 2025



5. Annexes

Annexe I

Annonces légales

(4 pages)

Annexe II

Courrier envoyé aux propriétaires concernés par le projet

(2 pages)

Annexe III

Registre des observations

(4 pages)

Contact: 04 91 84 46 96 - a.l@laprovence-medias.fr
www.laprovence-medias.com
Habillé à publier par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oranage

ANNONCES LEGALES

La Provence
mardi 3 juin 2025

VIE DES SOCIETES

SARLHEURE DELAVERAISON
En liquidation au capital de 3000€
Siège social : 814 Route d'Avignon, 814 Route d'Avignon, 81400 CAVALON

CLOTURE

L'Assemblée générale du 15/06/2025 a approuvé les comptes de liquidation de SARLHEURE DELAVERAISON...

SCIBUE FAMILY
Siège social : 420 Boulevard Desurs, 74200 MIGNANS

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes de l'Assemblée générale du 2 mai 2025, il a été décidé de transférer le siège social de SCIBUE FAMILY...

ANNONCES LEGALES

COMMUNE DE MALLAUCENE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2406/2025 du 23/06/2025, Monsieur le Maire de Mallaucène a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique...

La procédure de révision générale du PLU a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 29/11/2021...

Le Préfet a délégué des Abords des Monuments Historiques a été validé par délibération du Conseil Municipal en date du 10/07/2015...

La Commune de Mallaucène est responsable des procédures de révision générale du PLU et de création du PDU et l'auteur après de laquelle des informations peuvent être demandées...

Patrick Trabard a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Stéphane Gardes en qualité de commissaire enquêteur suppléant...

Le dossier d'enquête publique ainsi que les conclusions des observations effectuées non motivées, cotés et parafés par Monsieur le Commissaire Enquêteur...

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site: https://www.democratie.active.fr/enquete/publique/pdu-mallaucene/

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique après de la mairie de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

PREFET DE VAUCLUSE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 12 mai 2025, il sera procédé à une enquête publique probable à l'échelle d'un polygone d'isolement...

Cette enquête publique se déroulera du lundi 2 juin 2025 à 9h au mardi 3 juin 2025 à 17h...

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de la Base Annexe 116 - Capitaine de Seynes...

Ces publications de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande...

Monsieur Michel CARLIN, géomètre expert foncier, est désigné en qualité de commissaire enquêteur...

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sur support papier sera déposé dans chacune des mairies concernées...

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune de Mallaucène...

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter ses observations sur un registre à feuillets non motivés...

ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante: Mairie d'Orange, Hôtel de Ville...

Le public pourra également les faire parvenir par voie électronique à l'adresse mail suivante: pref-enquetes.publiques@vaucluse.gouv.fr...

Le commissaire enquêteur se fera à la disposition du public comme suit:

Table with 3 columns: Ville, Date et horaires, Adresse. Rows for ORANGE, JONQUIERES, and CANNIERS SUR AYGUES.

À l'issue de cette enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée...

Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante...

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que celles reçues par le commissaire enquêteur (écrites et orales) seront consultables en mairie de Montoux...

Le commissaire enquêteur se fera à la disposition du public à la maison de la fraternité, 1 boulevard Pasteur, Montoux...

À l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultées...

Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante...

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que celles reçues par le commissaire enquêteur...

Le commissaire enquêteur se fera à la disposition du public à la maison de la fraternité, 1 boulevard Pasteur, Montoux...

Cet avis est également publié en vue de l'application des articles R.131 6 et R.131 7 du code de l'urbanisme pour cause d'enquête publique...

Sous réserve des résultats de l'enquête, le préfet de Vaucluse pourra statuer par arrêté sur la demande de désaffectation de servitudes de passage...

Le renouvellement d'une canalisation publique sur le territoire de la commune de Montoux.

Fait à Avignon, le 22 mai 2025 Pour le Préfet et par délégation Le Sous-Préfet de Copennes Bernard BOUILLON

REPUBLIQUE
COMMUNAUTE DE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AFFERENTE A LA REVISION TERRIT

DU LUNDI 23 JUIN 2025 A

En exécution de l'arrêté n°2025-01 enquête publique portant sur le projet de la Communauté de Communes Sud Luberon...

Le projet de Schéma de Cohésion Communales Sud Luberon a notamment Préserver des services de proximité adaptés à une démographie malaisée...

Renforcer une attractivité économique et touristique de terroir ; Définir une stratégie d'aménagement équilibrée et respectueuse de l'environnement ; Réaliser une transition écologique volontaire et innovante pour amener le territoire vers un territoire résilient.

La Communauté de Communes Sud Luberon, située au Parc d'activités Le Pevet 1225 chemin des vieilles vignes, 84400 LA TOUR D'AUGUES, est représentée par Monsieur le Président Robert Tchobanerovitch.

Le dossier d'enquête publique sera déposé au siège de l'enquête, dans les locaux de la Communauté de Communes (COTELLUS) situés au Parc d'activités Le Pevet 231 chemin du tour du Pevet, pendant 32 jours consécutifs, du 23/06/2025 au 24/07/2025 inclus, ainsi que des heures habituelles d'ouverture, du lundi au vendredi aux horaires suivants: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Par décision du Tribunal administratif de Nîmes n°E25000035/184 du 24/03/2025 une commission d'enquête a été désignée, composée comme suit: Monsieur Jean Paul ROYER en qualité de président, Madame Béatrice AUZOUY et Monsieur Frédéric LAMONDOUX en qualité de membres titulaires, et Madame Marie Laure ESCOFFIER en qualité de membre suppléant.

La commission d'enquête, recevra le public à COTELLUS, Parc d'activités Le Pevet 231 chemin du tour du Pevet, 84400 LA TOUR D'AUGUES, les jours suivants: Le 23/06/2025: de 9h00 à 12h00 Le 24/07/2025: de 14h00 à 17h00

Et dans les communes, en matinée les jours suivants: Le 27/06/2025 à La Motte d'Aigues: de 9h00 à 12h00 Le 01/07/2025 à Cadenet: de 14h00 à 17h00 Le 04/07/2025 à Vittevaux: de 14h00 à 17h00 Le 10/07/2025 à Oujon: de 14h00 à 17h00 Le 15/07/2025 à La Bourde des Jourdaux: de 14h00 à 17h00 Le 17/07/2025 à La Tour d'Aigues: de 9h00 à 12h00 Le 21/07/2025 à Mirabel: de 9h00 à 12h00

Chaque commune consignera ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal à la commission d'enquête à l'adresse suivante: Communauté de Communes Sud Luberon A l'attention de la Commission d'Enquête Parc d'activités Le Pevet - 1225 chemin des vieilles vignes 84400 LA TOUR D'AUGUES

ou par voie électronique en utilisant la boîte mail suivante: revision@cotellus.com ou en utilisant le registre numérique situé à l'adresse suivante: https://www.registre-numerique.fr/revision/cotellus

Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de Mme Cécile PHEC, Directrice de l'Urbanisme (Tel: 04 95 17 00 00) des publications de l'arrêté, et de la commission d'enquête tous les jours et heures de permanence.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier dans les locaux de COTELLUS, dans les mairies des communes membres, sur le site internet de COTELLUS ou sur le registre numérique dédié à l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par la commission d'enquête sont consultables au siège de l'enquête.

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de la révision du Schéma de Cohésion Territoriale et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'auteur compétente en matière d'environnement sera intégré au dossier d'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de SCOT arrêté, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été émis dans le dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis au Conseil Communautaire pour approbation.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, au siège de COTELLUS, dans les mairies des communes membres ainsi que au siège de la commune de Vaucluse et sur le site internet de COTELLUS.

A La Tour d'Augues, le 26/05/2025 Robert Tchobanerovitch Président de COTELLUS

PREFET DE VAUCLUSE
COMMUNE DE MONTEUX

Par arrêté préfectoral du 22 mai 2025 est prescrite une enquête publique portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'installation de servitudes de passage sur fonds privés pour le renouvellement de servitudes de passage sur un territoire des communes de Montoux et de la région Rhône Alpes.

Cette enquête publique se déroulera pendant 22 jours consécutifs, du mercredi 18 juin 2025 à 9 heures au mercredi 3 juillet 2025 à 17 heures inclus.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du syndicat mixte des eaux de la région Rhône Alpes. Vaucluse, Tel: 04 95 91 91 91.

Des publications de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande, et à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse, (Direction de la Citoyenneté et de la Législation - Service des relations avec les collectivités territoriales - Pôle affaires générales et foncières 84400 AVIGNON cedex 9 - Tel: 04 99 17 52 20).

Monsieur Jean ALPINI est désigné en qualité de commissaire enquêteur, et M. Michel DUCASTEL en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Montoux, 28 Place des Droits de l'Homme, 84170 MONTEUX, ainsi que dans chacune des mairies concernées aux heures habituelles d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h00.

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr rubrique - Publications - / Enquêtes publiques / Liste des enquêtes publiques / MONTEUX, CANTALATON).

Un registre d'enquête, à feuillets non motivés, ouvert, coté et parafé par le commissaire enquêteur sera mis à disposition du public du lundi 23 juin 2025 à 9h00 au mardi 3 juillet 2025 à 17h00.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse mail suivante: pref-enquetes.publiques@vaucluse.gouv.fr

Le public pourra également les faire parvenir par voie électronique à l'adresse mail suivante: pref-enquetes.publiques@vaucluse.gouv.fr

Le public pourra également les faire parvenir par voie électronique à l'adresse mail suivante: pref-enquetes.publiques@vaucluse.gouv.fr

Le public pourra également les faire parvenir par voie électronique à l'adresse mail suivante: pref-enquetes.publiques@vaucluse.gouv.fr

Le public pourra également les faire parvenir par voie électronique à l'adresse mail suivante: pref-enquetes.publiques@vaucluse.gouv.fr

Le public pourra également les faire parvenir par voie électronique à l'adresse mail suivante: pref-enquetes.publiques@vaucluse.gouv.fr

La Provence
Jeudi 19 juin 2025

ANNONCES LEGALES

360910

PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MONTEUX

Par arrêté préfectoral du 22 mai 2025 a été prescrite une enquête publique portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour le renouvellement d'une canalisation publique sur le territoire de la commune de Montoux au bénéfice du Syndicat Mixte des eaux Rhône Ventoux.

Cette enquête publique se déroulera pendant 22 jours consécutifs, du mercredi 18 juin 2025 à 9 heures au mercredi 3 juillet 2025 à 17 heures inclus.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux - Tél : 04 90 60 81 81.
Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne qui en fera la demande, et à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Service des relations avec les collectivités territoriales - Pôle affaires générales et foncières 69405 AVIGNON cedex 9 - Tél : 04 98 17 82 24).

Monsieur Jean ALPINI, géographe, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et M. Michel DU CPES, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Montoux - 28 Place des Droits de l'Homme - 84170 MONTEUX afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public, (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30).

Le dossier sera en outre consultable :
- sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr rubrique « Publication » / Enquêtes publiques / Liste des enquêtes publiques / MONTEUX - CANALISATION)
- sur le site internet du syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux (www.rhone-ventoux.fr)

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera mis à disposition du public en mairie de Montoux.
Le public pourra consigner ses observations et propositions sur ce registre ouvert à cet effet en mairie de Montoux - 28 Place des Droits de l'Homme.
Le public pourra également adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête situé en mairie de Montoux - 28 Place des Droits de l'Homme - 84170 MONTEUX.

Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr, l'objet de l'enquête : MONTEUX - CANALISATION devant être bien précisé dans le sujet du mail. Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture www.vaucluse.gouv.fr rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques / MONTEUX - CANALISATION).

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que celles reçues par le commissaire enquêteur (écrites et orales) seront consultables en mairie de Montoux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la maison de la fraternité - 1 boulevard Pasteur - Montoux :
- le mercredi 18 juin 2025 de 9h à 12h
- le mardi 1er juillet 2025 de 9h à 12h
- le mercredi 3 juillet 2025 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultées, pendant un délai d'un an en mairie de Montoux, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Service des relations avec les collectivités territoriales - Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site des services de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr rubrique « Publication » / Enquêtes publiques / Liste des enquêtes publiques / MONTEUX - CANALISATION).

Cet avis est également publié en vue de l'application des articles R.131-6 et R.131-7 du code de l'exploitation pour cause d'utilité publique.

Sous réserve des résultats de l'enquête, le préfet de Vaucluse pourra statuer par arrêté sur la demande d'instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour le renouvellement d'une canalisation publique sur le territoire de la commune de Montoux.

Fait à Avignon, le 22 mai 2025
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Carpentras
Bernard ROUJOL

APPEL D'OFFRES

360198

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAITRE D'OUVRAGE :
Société Française d'Habitations Economiques (SA d'HLM)
1173 Route des Milles - CS 40620
13457 Aix-en-Provence - Cedex 4
Téléphone : 04 13 57 04 30 - Télécopie : 04 13 57 04 84

PROCEDURE :
Marché de travaux passé selon une procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 A R. 2161-20 du Code de la commande publique.

CE MARCHE CONSTITUE LA PREMIERE PHASE DE CETTE PROCEDURE :
Phase 1 : pré-sélection de 3 candidats (sous réserve d'un nombre suffisant), autorisés à participer à la phase offre
Phase 2 : remise d'une offre technique et financière par les candidats retenus, sur la base du dossier de consultation entreprises qui sera transmis

A ce stade il est demandé aux candidats de fournir uniquement un dossier de candidature.

OBJET DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT :
Marché de travaux pour la réhabilitation et la réaffectation de la résidence LA TOUR DU MAS (102 logements à Vaux-en-Verin)

LE POUVOIR ADJUDICATEUR A DECIDE DE NE PAS LANCER LA CONSULTATION ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE : marché de travaux nécessitant le recours au marché unique du fait de ses particularités techniques (intervention en site occupé dans des logements en OPV) qui nécessitent d'avoir un pilotage centralisé des travaux et un accompagnement technique et social. Le cadre d'intervention en site sensible nécessite une approche coordonnée et centralisée de la sécurisation de chantier et de la prévention-médiation.

DUREE DES TRAVAUX :
A compter de l'émision de l'ordre de service, le délai d'exécution est de deux ans comprenant 2 mois de préparation.

MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET REMISE DES OFFRES :
Vous pouvez retirer le DCE sur : <http://www.marches-securites.fr>. Les justificatifs à produire et les critères d'attribution sont mentionnés dans le RC. Le dépôt des offres devra se faire par voie électronique sur le même site.

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
Le Vendredi 18 Juillet 2025 à 12h30

2^{ème} parution
La Provence

Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : PLACE DU 8 MAI - 84240 CABRIERES D AIGUES
Durée : 4 mois.
DESCRIPTION : La Place du 8 mai est au coeur du village de Cabrières d'Aigues et nécessite de nouveaux aménagements.
Façonnement de surface : Réseaux - Mobilier
Classification CPV :
Principale : 45454100 - Travaux de réflexion
Forme du marché : Prestation divisée en lots ; ou
Les variantes sont exigées : Non
Lot N° 1 - VRD-REVETEMENT DE SURFACE-RESEAUX - CPV 45261400

VRD-REVETEMENT DE SURFACE-RESEAUX
Lieu d'exécution : PLACE DU 8 MAI 84240 CABRIERES D AIGUES
Lot N° 2 - ESPACES VERTS - CPV 45112710
PLANTATIONS DE NOUVELLES ESSENCES
Lieu d'exécution : PLACE DU 8 MAI 84240 CABRIERES D AIGUES
Lot N° 3 - MOBILIER-SERRURERIE-PEINTURE - CPV 39151000
MOBILIER-SERRURERIE-PEINTURE
Lieu d'exécution : PLACE DU 8 MAI 84240 CABRIERES D AIGUES

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Critères : renvoi au R.G
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
Le consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Non
Visite obligatoire : Oui
Visite obligatoire le vendredi 27 juin 2025 à 14h00 en présence du MOE-MO

CRITERES D'ATTRIBUTION :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

a.ces@onr.com
Tél : 04 90 77 81 94
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : Oui
Dépôt dématérialisé : Actif
Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée
Remise des offres : 21/07/25 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 17/06/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marches-publics.info/>

360923

MAIRIE MAUSSANE LES ALPILLES AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE 4 LOGEMENTS COLLECTIFS BATEMENT DIT "LA BRÉSILIENNE" A MAUSSANE

Maitrise d'oeuvre - opération de réhabilitation de bâtiments

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR

MAIRIE MAUSSANE LES ALPILLES

Correspondant : Madame Jean-Christophe CARRÉ

1 avenue de la vallée des Baux

<https://www.laprovenchemarchespublics.com:443/7052>

13520 Maussane les Alpilles - Tél : 0490543006

Adresse internet du pouvoir adjudicateur :

<https://www.maussanealpilles.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur :

<https://www.laprovenchemarchespublics.com:443/10868>

Type d'organisme : Commune

Numero de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/ l'entité adjudicatrice : 2025-020

OBJET DU MARCHE :

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE 4 LOGEMENTS COLLECTIFS - BATEMENT DIT "LA BRÉSILIENNE" A MAUSSANE.

Maitrise d'oeuvre - opération de réhabilitation de bâtiments

Type de marché : Services

Classification C.P.V

Objet Principal : 71000000-8

Règles des variantes.

Type de procédure : Procédure adaptée

DELAIS

Date limite de réception des offres : 15 juillet 2025 à 16 heures

Délai minimum de validité des offres : 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis : 12 juin 2025

360985

cdc habitat AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

RECTIFICATIF

Procédure adaptée conformément au art R.2123-4 et suiv. Code de la commande publique

1) MAITRE D'OUVRAGE :

Le GIE Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse dont le siège social est sis 22 allée Ray Grassi - 13008 Marseille, immatriculé au RCS de Marseille sous le numéro 711 465 360 agissant au nom et pour le compte de la société : CDC Habitat social, Société Anonyme d'Habitations à Loyers Modérés à Directeur et Conseil de Surveillance dont le siège social est sis 33 avenue Pierre Mendes France 75013 Paris et au capital social de 281 110 535 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 552 046 484, Direction interrégionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse - 22 allée Ray Grassi - 13008 Marseille
Contact : Amandine BALLARDINI - Chargée de Marchés Services Marchés Développement et Maitrise d'Ouvrage

2) OBJET DU CONTRAT :
Confortement d'un talus d'environ 6 m de hauteur situé à l'arrière de la résidence Résidence Coeur Provence - SAINT PAUL DE VENCE (06570)

3) LIEU D'EXECUTION :
2342 route de Cagnes à Saint Paul de Vence (06570)

4) RECTIFICATION DE L'AVIS INITIAL :
La date limite de remise des candidatures et des offres est fixée au : 26 juin 2025 à 11h00.

5) CONDITIONS DE PARTICIPATION :
Retrait du dossier de consultation et remise des offres :
Le dossier de consultation peut être obtenu à l'adresse électronique suivante : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_wdlfMly9d9
Le dépôt des offres se fait uniquement sous forme dématérialisée selon même adresse.

6) DATE D'ENVOI A LA PUBLICAION :
12 juin 2025

360920

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

MISSION D'AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS DE LA COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR

MAIRIE MAUSSANE LES ALPILLES

Correspondant : Monsieur Jean-Christophe CARRÉ,

1 avenue de la vallée des Baux,

13520 Maussane les Alpilles - Tél : 0490543006

<https://www.laprovenchemarchespublics.com:443/7052>

<https://www.laprovenchemarchespublics.com:443/10864>

Type d'organisme : Commune

NUMERO DE REFERENCE ATTRIBUE AU MARCHE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE : 2025-018

OBJET DU MARCHE :

MISSION D'AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS DE LA COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES

Type de marché : Services

CLASSIFICATION C.P.V

OBJET PRINCIPAL : 71000000-8

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Marché scindé en 3 tranches dont une ferme (relative à 2 bâtiments communaux) à exécuter impérativement au plus tard le 15 septembre 2025, et 2 tranches optionnelles qui seront affirmées si le titulaire s'engage à les réaliser elles-mêmes au plus tard à cette même date.

Type de procédure : Procédure adaptée

DELAIS

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 01 juillet 2025 à 16 heures

DELA MINIMUM DE VALIDITE DES OFFRES : 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 11 juin 2025

360975

Commune de SELONNET (04)

AVIS DE CONSULTATION POUR UN MARCHE DE FOURNITURES

Neige de culture 2025 à Chabanon

1/ IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Commune de SELONNET
Commune de Chabanon
59 Place du Champ de Foire
04140 SELONNET
Siret : 21040203800017

Le présent marché n'est pas passé dans le cadre d'un groupement de commandes.

2/ COMMUNICATION
Moyen d'accès aux documents de la consultation, profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_FyRlshY9d9
Identifiant interne : NEIGE_2025

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur.
Contact administratif : M. le secrétaire général / 04.92.35.60.18 / secretariat.general@selonnet.fr

3/ PROCEDURE
Marché de travaux passé selon la procédure adaptée ouverte.

4/ IDENTIFICATION DU MARCHE
Intitulé : Marché de fournitures pour l'extension du réseau de neige de culture par la station de Chabanon
Type : Marché de fournitures
Descriptif : Fourniture de matériel pour la production de neige de culture et l'extension du réseau d'eau

Durée du marché : 10 mois semaines à compter de la notification
Précisions : Le marché ne comporte pas de partie réservée à des entreprises adaptées ou autre structure d'insertion.

5/ ALLOTISSEMENT
Le marché comporte 2 lots :
1- Fournitures pour la production de neige de culture
2- Fournitures pour le réseau de neige de culture




Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères

1^{ère} parution
Vaucluse Matin

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales84@vauclusematin.com

VAUCLUSE
matin

Le Journal d'Annonces
Légales de référence

Tarif de référence stipulé
dans Art. 2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022
soit 0,183 € ht le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément
au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012,
les annonces légales portant sur les sociétés et fonds
de commerce concernés et publiées dans les journaux
d'annonces légales, sont obligatoirement mises en
ligne dans une base de données numérique centrale.
www.actulegales.fr

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

MAIRIE DE MONTEUX

Avis de publicité

Commune de Montoux - Monsieur le Maire
28 Place des Droits de l'Homme
CS 50074 - 84170 MONTEUX
Tél : 04 90 66 97 00
mél : ville.montoux@montoux.fr
web : <http://www.montoux.fr>
SIRET 21840080200011

Groupement de commandes : Non
Eavis implicites l'établissement d'un Accord-Cadre.
Durée : N.C.

Objet : Animation d'activités périscolaires et extrascolaires
Référence acheteur : 2025/130714
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Accord-Cadre
Lieu d'exécution : 84170 Montoux
Description : Il s'agit à titre principal :
- de prestations d'accueil et d'animations périscolaires dans les écoles communales par des animateurs diplômés de l'animation (DEJEPS, BPJEPS, ...), comprenant l'encadrement des activités durant la pause méridienne (de 11h30 à 13h30) ;
- de prestations d'accueil et d'animations périscolaires et extrascolaires, par des animateurs diplômés de l'animation (DEJEPS, BPJEPS, ...), au sein du centre de loisirs « Ecole de la Nature » (Accueil Collectif de Mineurs), les mercredis en période scolaire, et tous les jours pendant les petites vacances scolaires.
Classification CPV :
Principale : 92301210 - Services d'animation pour enfants
Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant : Commune de Montoux
Conditions de participation
Critères : renvoi au R.C.
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des franchises : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Viste obligatoire : Non
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements d'ordre administratifs :
<http://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur. Ou
Dépot dématérialisé : Activé
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdit
Remise des offres : 30/06/25 à 17h30 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Envoi à la publication le : 02/06/25
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

461566800

AVIS

Enquêtes publiques

PRÉFET DE VAUCLUSE

Avis d'enquête publique

COMMUNE DE MONTEUX
Par arrêté préfectoral du 22 mai 2025 a été prescrite une enquête publique portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour le renouvellement d'une canalisation publique sur le territoire de la commune de Montoux au bénéfice du Syndicat Mixte des eaux Rhône-Ventoux.
Cette enquête publique se déroulera pendant 22 jours consécutifs, **du mercredi 18 juin 2025 à 9 heures au mercredi 9 juillet 2025 à 17 heures inclus.**
Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux - Tel 04 90 60 81 81
Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande, et à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légimité - Service des relations avec les collectivités territoriales - Pôle affaires générales et foncières 84905 AVIGNON cedex 9 - Tel : 04 88 17 82 24).
Monsieur Joan ALPINI, géographe, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et M. Michel DU CREST en qualité de

commissaire enquêteur suppléant.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Montoux : 28 Place des Droits de l'Homme - 84170 MONTEUX afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public, (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30). Le dossier sera en outre consultable :
- sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr rubrique « Publication » / Enquêtes publiques / Liste des enquêtes publiques / MONTEUX - CANALISATION)
- sur le site internet du syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux (www.rhone-ventoux.fr)
Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera mis à disposition du public en mairie de Montoux.
Le public pourra consigner ses observations et propositions sur ce registre ouvert à cet effet en mairie de Montoux - 28 Place des Droits de l'Homme.
Le public pourra également adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête situé en mairie de Montoux 28 Place des Droits de l'Homme - 84170 MONTEUX.
Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr
L'objet de l'enquête : MONTEUX - CANALISATION devant être bien précisé dans le sujet du mail. Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques / MONTEUX - CANALISATION)
Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.
Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que celles reçues par le commissaire enquêteur (écrites et orales) seront consultables en mairie de Montoux.
Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la **maison de la fraternité - 1 boulevard Pasteur - Montoux**
- le mercredi 18 juin 2025 de 9h à 12h
- le mardi 1^{er} juillet 2025 de 9h à 12h
- le mercredi 3 juillet 2025 de 14h à 17h
A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultées, pendant un délai d'un an en mairie de Montoux, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légimité - Service des relations avec les collectivités territoriales - Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site des services de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr rubrique « Publication » / Enquêtes publiques / Liste des enquêtes publiques / MONTEUX - CANALISATION).
Cet avis est également publié en vue de l'application des articles R.131-6 et R.131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.
Sous réserve des résultats de l'enquête, le préfet de Vaucluse pourra statuer par arrêté sur la demande d'instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour le renouvellement d'une canalisation publique sur le territoire de la commune de Montoux.

Fait à Avignon, le 22 mai 2025
Par le **Préfet** et par **délégation**
Le **Sous-Préfet de Carpentras**
SIGNÉ : Bernard ROUDIL




Marchés publics

Agir en proximité
avec les acheteurs
publics et privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

Votre contact
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Vaucluse Matin
Mercredi 18 juin 2025

Annonces légales | 21

2^{ème} parution
Vaucluse Matin

AVIS

Enquêtes publiques

PRÉFET DE VAUCLUSE

Avis d'enquête publique

COMMUNE DE MONTEUX

Par arrêté préfectoral du 22 mai 2025 a été présentée une enquête publique portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'installation de servitudes de passage sur fonds privés pour le renouvellement d'une canalisation publique sur le territoire de la commune de Montoux au bénéfice du Syndicat Mixte des eaux Rhône-Ventoux.

Cette enquête publique se déroulera pendant 22 jours consécutifs, du mercredi 18 juin 2025 à 9 heures au mercredi 9 juillet 2025 à 17 heures inclus.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux : Tel 04 90 60 81 81

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande, et à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Service des relations avec les collectivités territoriales - Pôle affaires générales et foncières 84905 AVIGNON cedex 9 - Tel : 04 88 17 82 24)

Monsieur Joan ALPINI, géographe, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et M. Michel DU CREST en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Montoux - 28 Place des Droits de l'Homme - 84170 MONTEUX afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public, (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30). Le dossier sera en outre consultable

- sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) rubrique « Publication » / Enquêtes publiques / Liste des enquêtes publiques / MONTEUX - CANALISATION

- sur le site internet du syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux (www.rhone-ventoux.fr)

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera mis à disposition du public en mairie de Montoux.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur ce registre ouvert à cet effet en mairie de Montoux - 28 Place des Droits de l'Homme - 84170 MONTEUX.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête situé en mairie de Montoux 28 Place des Droits de l'Homme - 84170 MONTEUX.

Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr. L'objet de l'enquête - MONTEUX - CANALISATION devant être bien précisé dans le sujet du mail. Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques / MONTEUX - CANALISATION. Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que celles reçues par le commissaire enquêteur (écrites et orales) seront consultables en mairie de Montoux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la maison de la fraternité - 1 boulevard Pasteur - Montoux

- le mercredi 18 juin 2025 de 9h à 12h
- le mardi 1^{er} juillet 2025 de 9h à 12h
- le mercredi 9 juillet 2025 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultées, pendant un délai d'un an en mairie de Montoux, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Service des relations avec les collectivités territoriales - Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site des services de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) rubrique « Publication » / Enquêtes publiques / Liste des enquêtes publiques / MONTEUX - CANALISATION

Cet avis est également publié en vue de l'application des articles R.131-6 et R.131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Sous réserve des résultats de l'enquête, le préfet de Vaucluse pourra statuer par arrêté sur la demande d'installation de servitudes de passage sur fonds privés pour le renouvellement d'une canalisation publique sur le territoire de la commune de Montoux.

Fait à Avignon, le 22 mai 2025
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Carpentras
SIGNÉ : Bernard ROUDIL

460673800

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

MAIRIE DE EYGALIERIS

Avis d'appel public à la concurrence

M. Gérard TRUPHEMUS - Maire
Le Village 26170 EYGALIERIS Tél : 04 75 28 15 40
SIRET 21260127200017

L'avis implique un marché public
Objet : AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE ET DE SES ESPACES ADJACENTS.

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots ; ou

Lot N° 1 - TERRASSEMENT VOIRIE SIGNIFICATION VRD

Lot N° 2 - PAYSAGE ET ESPACES VERTS

Lot N° 3 - OUVRAGE EN PIERRE SECHE

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Dépot dématérialisé : Actuel

Première des offres : 09/07/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 13/06/2025

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

462965400

Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales84@vauclusematin.com

VAUCLUSE
matin

Le Journal d'Annonces
Légales de référence

Tarif de référence stipulé
dans l'Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022
soit 0,183 € ht le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément
au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012,
les annonces légales portant sur les sociétés et fonds
de commerce concernés et publiées dans les journaux
d'annonces légales, sont obligatoirement mises en
ligne dans une base de données numérique centrale.
www.actulegales.fr



Marchés publics

Agir en proximité
avec les acheteurs publics et privés

- P ublication des procédures
- P lateforme de dématérialisation

Votre contact
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

VAUCL - VI

ANNEXE 2

ALTHÈN-DES-PALUDS - AUBIGNAN - LE BARRIOUX - LE BEAUCET
BEAUMES-DE-VENISE - BEAUMONT-DU-VENTOUX - BÉDARRIDES - BEDOIN
BLAUVAÇ - CADEROUSSE - CAROMB - CARPENTRAS - CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE - COURTHÉZON
CRILLON-LE-BRAVE - ENTRAIGUES - FLASSAN - GIGONDAS - JONQUIÈRES - LAFARE - LORIOL-DU-COMTAT
MALAUCÈNE - MALEMORT-DU-COMTAT - MAZAN - MÉTHAMIS - MODÈNE - MONTEUX - MORMOIRON - PERNES-LES-
FONTAINES - LE PONTET - LA ROQUE-ALRIC - LA ROQUE-SUR-PERNES - SAINT-DIDIER - SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS - SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON - SARRIANS - SORGUES - SUZETTE - VEDÈNE - VENASQUE - VILLES-SUR-AUZON



Carpentras, le 26 mai 2025

S
F

Dossier n°2

Objet : Projet d'instauration de servitude de passage sur fonds privés pour la pose de canalisations publiques sur le territoire de la commune de Monteux

Notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique

Type de notification : Affichage

Madame, Monsieur,

Le Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux envisage l'instauration de servitude de passage sur fonds privés pour la pose de canalisations publiques sur le territoire de la commune de Monteux.

A cet effet, par délibération du 23 mars 2023, le comité syndical du Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux a sollicité auprès de Monsieur le Préfet du Vaucluse l'ouverture d'une enquête préalable à l'instauration de servitudes d'utilité publique, en vue de délimiter exactement les immeubles et droits réels immobiliers à grever de servitudes, conformément aux dispositions des articles L 152-1 et L 152-2 et R 151-1 à R 152-15 du Code rural et de la pêche maritime.

Je vous informe que la parcelle désignée ci-dessous vous appartenant est concernée par la présente procédure.

Section	Numéro	Lieu-dit	Nature	Surface (en m ²)	Linéaire de la canalisation (en ml)
			Verger	2437	44,48

Je vous informe par ailleurs que la servitude s'exercera à titre gratuit et ne fera l'objet d'aucune indemnisation.

En conséquence et conformément aux articles R. 131-6 et R. 131-7 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je vous notifie par la présente l'arrêté préfectoral du 22 mai 2025 portant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'instauration de servitudes d'utilité publique.

**Cette enquête se déroulera en mairie de Monteux – Hôtel de Ville – 28 place des Droits de l'Homme – 84170 MONTEUX, du
Mercredi 18 juin 2025 (9h00) au mercredi 9 juillet 2025 (17h00)**

Les pièces du dossier d'enquête publique préalable à l'instauration de servitudes d'utilité publique, seront déposées pendant cette période en mairie de Monteux où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Enquêtes publiques / Liste des enquêtes publiques / MONTEUX – CANALISATION). Il sera également consultable sur le site internet du syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux (www.rhone-ventoux.fr)

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA RÉGION RHÔNE-VENTOUX *

SIÈGE : 595, chemin de l'Hippodrome - 84200 Carpentras - TÉL. : 04 90 60 81 81 - FAX : 04 90 63 52 95 - COURRIEL : contact@rhone-ventoux.fr
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE SOUS FORME IMPERSONNELLE À : Monsieur le Président - CS 10022 - 84201 Carpentras Cedex

* AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DES 25 JANVIER 1957 ET 11 AVRIL 1967

ANNEXE 2

Par ailleurs, le public peut demander des informations auprès du maître d'ouvrage
Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux - 595 chemin de l'Hippodrome - CS10022 - 84201
Carpentras cedex - 04 90 60 81 81

Vous pourrez si vous le jugez utile, formuler des observations pendant la durée de l'enquête :

- soit en les consignant directement dans le registre ouvert à cet effet en mairie de Monteux,
- soit par mail à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr, l'objet de l'enquête ci-après devant être bien précisé « MONTEUX - CANALISATION ». Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques / MONTEUX – CANALISATION)
- soit en les adressant par correspondance à Monsieur le Commissaire Enquêteur domicilié au siège de l'enquête – Mairie de Monteux - 28 place des Droits de l'Homme – 84170 MONTEUX

M. Joan ALPINI, commissaire enquêteur siègera et se tiendra à la disposition du public en mairie de Monteux – Salle de réunion de la Maison de la Fraternité – Boulevard Pasteur – 84170 MONTEUX, aux dates et heures ci-après :

- le mercredi 18 juin 2025 de 9h à 12h
- le mardi 1er juillet 2025 de 9h à 12h
- le mercredi 9 juillet 2025 de 14h à 17h

La présente notification est faite, conformément en application des articles L 311-1 à L 311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, ci-après reproduit :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »

« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »

« Les intéressés autre que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité. »

Par ailleurs, je vous avise que les propriétaires et usufruitiers intéressés sont tenus, en application de l'article R 131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « [...] de fournir les indications relatives à leur identité, ou à défaut, de donner tous les renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels [...] ».

A cet effet, je vous joins un questionnaire qu'il vous appartient de remplir, les indications que vous y porterez étant destinées à établir avec exactitude l'identité des propriétaires des terrains concernés par le projet. Vous voudrez bien me retourner ce questionnaire aux Syndicat mixte des eaux Rhône Ventoux au plus tard le dernier jour de l'enquête soit le **9 juillet 2025**.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Jérôme BOULETIN



Pièces-jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral portant l'ouverture d'enquête publique
- Questionnaire

ANNEXE 3

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE VAUCLUSE

COMMUNE DE NOTTEUX

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

relatif à l'instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour le renouvellement d'une canalisation publique

ANNEXE 3

1

ENQUETE RELATIVE

A

l'instauration de servitudes de passage
sur fonds privés pour le renouvellement
d'une canalisation publique

En exécution de l'arrêté du 22 mai 2025 de monsieur le Préfet de Vaucluse, je soussigné, M. ALPINI Jean, commissaire enquêteur, ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 20 pages, pour recevoir pendant 22 jours consécutifs (sauf les dimanches et jours fériés) de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures les observations du public.

A Montcau, le 18 juin 2025

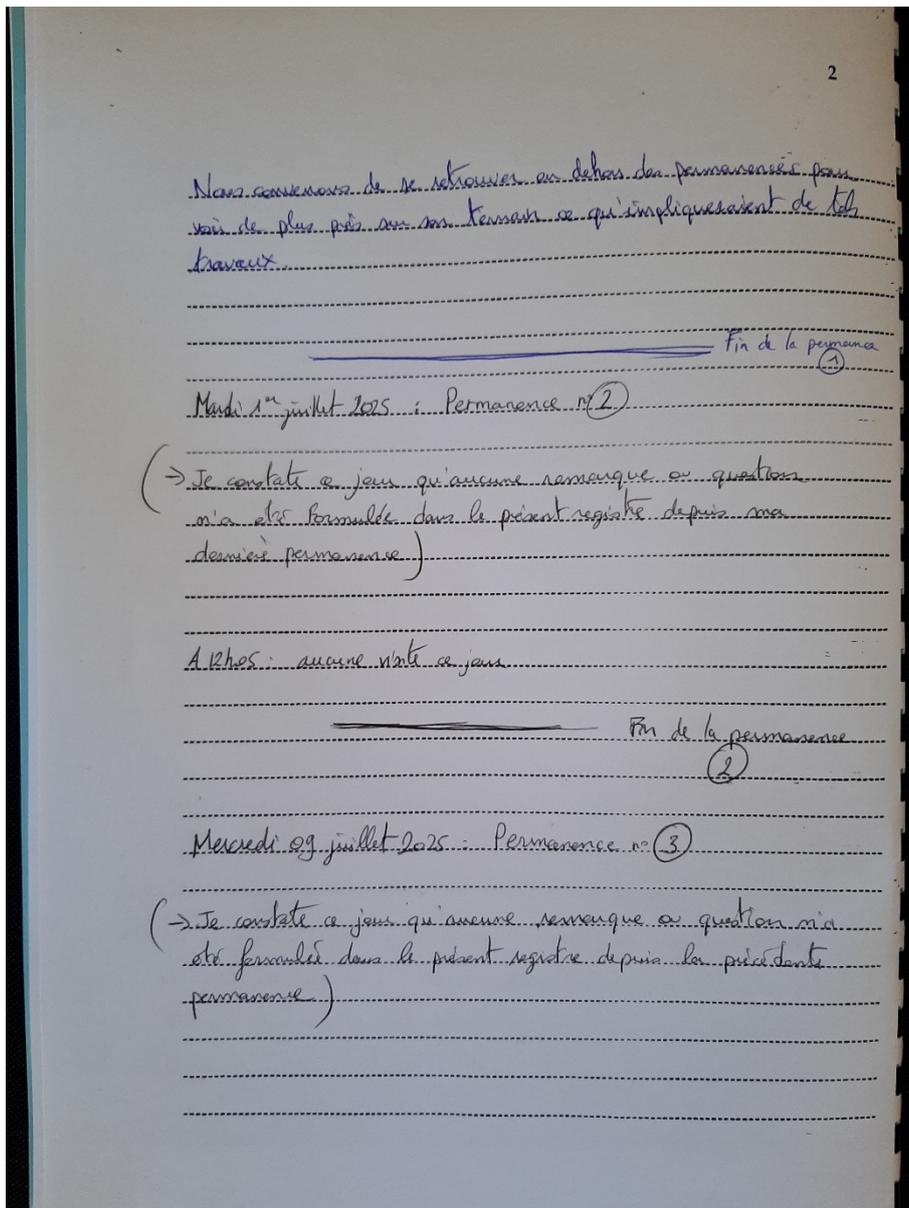
Première journée :

Le 18 juin 2025 de 9 heures à 12 heures

1° Observations de M. Roux Jean-Luc

Le monsieur, propriétaire d'une des parcelles concernées par le tracé, est venu se matérialiser pour expliquer son opposition au projet. La mise en place d'une servitude sur son terrain constitue le 1^{er} objet de ses réserves. Le départ de plusieurs mètres du tracé lui semble d'autre part injustifié (même s'il souhaiterait selon lui maintenir la canalisation parallèle au chemin de fer et baisser le niveau de servitude actuel qui ne constitue de toute façon qu'un faible obstacle).

ANNEXE 3



ANNEXE 3

